

CCAS de Puissalicon

DELIBERATION N° 2023-6
Approbation du procès-verbal du CCAS du 30/03/2023

Convocation du 06/10/2023
Séance du 11/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire et Président du CCAS.

Présents : FARENC Michel – BLANCOU Hubert – LORENTE Marie – FERRE Gerard – GAU Rose-Marie – KUTTEN Michel – LELONG Eric – GAU Bernard – CONEGERO Elisabeth – COLOMIES Serge

Absente excusée : MARTINET Sylviane

Secrétaire de séance : BLANCOU Hubert

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'Administration du CCAS du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 et lui demande de se prononcer,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

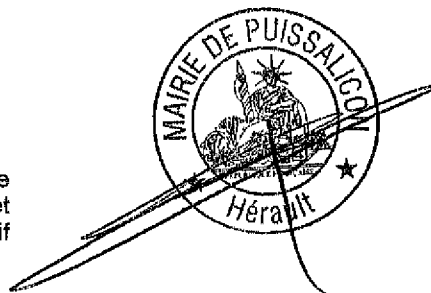
Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité ce document.

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'état le 12/10/2023
Publication sur le site internet de la Commune le 12/10/2023



Michel FARENC
Président

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 034-213402241-20231011-DEL_CCAS_2023_6-DE